

L'an deux mille onze, le 25 janvier, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Xavier FORTINON, 1^{er} Vice-président.

(2^{ième} réunion suite à une absence de quorum)

Présents :

Xavier FORTINON, Jean- Jacques CARRAU, Roselyne LACOUTURE, Marie-Pierre SENLECQUE, François SALLIBARTAN, Jacques LAMOTHE, Jean-Marie SAUBANERE, Pierre DUFOURCQ.

Excusés et procurations :

Serge GLEYZE à Xavier FORTINON, Sabine LACAULE à Marie-Pierre SENLECQUE, Yves GUEDO à François SALLIBARTAN, Jean-Louis PEDEUBOY à Jean Jacques CARRAU, Bernard SUBSOL à Jacques LAMOTHE, Jean-Claude DEYRES à Pierre DUFOURCQ, Christian JAVEL à Roselyne LACOUTURE, Bertrand PUYO à Jean-Marie SAUBANERE.

Absents :

Henri EMMANUELLI, Christian NOLIBOIS, Stéphane MAUCLAIR, Pierre CERAN, François GUILLOT, Geneviève FRADIN.

Date de convocation : 06 janvier 2011

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 8 ; votants : 15 dont 8 pouvoirs ; abstention : 1

Pour : 15

Rappel de l'ordre du jour

- 1 Vote du compte administratif 2010
- 2 Approbation du compte de gestion 2010
- 3 Affectation des résultats
- 4 Vote du budget 2011
- 5 Nouveaux adhérents
- 6 Gestion du personnel
- 7 Validation titulaire du marché : fourniture d'un logiciel de ressources humaines et de la paie
- 8 Renouvellement ligne de trésorerie
- 9 Questions diverses

Ordre du jour supplémentaire :

- Avenant service médecine du centre de gestion
- Validation titulaire marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence

Délibération n° 1
Vote du compte administratif 2010

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé** :

- **d'adopter** le compte administratif 2010 budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	2 646 599.44 €
DEPENSES	2 346 258.58 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	300.122.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	859 677.00 €
DEPENSES	662 083.10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	197 593.90 €

- **d'adopter** le compte administratif 2010 budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	57 584.32 €
DEPENSES	55 453.07 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 131.25 €

- **d'autoriser** le Président pour signer les documents afférents.

Délibération n° 2
Approbation du compte de gestion 2010

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Syndicat Mixte ALPI de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que la Paierie Départementale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
- 2) statuant sur l'exécution du budget du Syndicat Mixte de l'ALPI de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé** :

- **de déclarer** que le compte de gestion dressé pour le Syndicat Mixte ALPI pour l'exercice 2010 par la Paierie Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 3
Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **d'affecter** le résultat comme suit :

Pour le budget principal :

Section de fonctionnement : recettes compte n°002 pour un montant de 300 122.04 €

Pour le résultat d'investissement, l'affectation de l'excédent comme suit : compte n° 001 pour un montant de 197 593.90 €

Pour le budget annexe :

Section de fonctionnement : recettes compte n°002 pour un montant de 2 131 25 €

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 4
Vote du budget

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'adopter** le budget principal 2011 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	913 205.29 €	931 693.90 €
FONCTIONNEMENT	2 780 322.04 €	2 780 322.04 €

- **d'adopter** le budget annexe 2011 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	71 131.25 €	71 131.25 €

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 5
Nouveaux adhérents

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **de valider** les nouvelles adhésions et les modifications qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Mairie de PIMBO (14.01.2011)	x		x	
Résiliation				
CIAS de la Douze à St Justin				
CIAS Roquefort et Sarban				

Délibération n° 6
Gestion du personnel
Ouverture de deux postes

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée que suite à la réorganisation des services de l'ALPI deux ouvertures de postes sont proposées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **de créer** un emploi permanent à temps complet de Responsable « Assistance et relations adhérents », catégorie A (ou à défaut contractuel).
- **de créer** un emploi d'adjoint administratif (ou à défaut contractuel) chargé de l'accueil et de tâches administratives de plusieurs pôles du syndicat.
- Les crédits nécessaires aux rémunérations des agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 8
Renouvellement ligne de trésorerie

En 2010, une ligne de trésorerie avait été ouverte auprès de la Caisse d'Épargne. Cette ligne sera renouvelée pour 2011 et pour le même montant et auprès du même organisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **d'accepter** le renouvellement pour l'année 2011 de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour 240 000 € selon les conditions suivantes :
 - Taux : taux variable avec une marge de 0.85 %
 - Index : EURIBOR 1 semaine
 - Aucun nombre ni montant minimum de tirage
 - Commission d'engagement : 250 €
 - Commission de non-utilisation : 0.15 % l'option Euribor uniquement
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 10
Avenant convention service médecine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** les montants des participations dues par agent au titre de l'année 2011 fixés par avenant ci-joint.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 11
Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence
Réorganisation des services de l'ALPI

En 2010 un marché a été signé avec le CABINET SANSEIGNE à Paris qui accompagne méthodologiquement les agents dans la mise en place de la nouvelle organisation des services de l'ALPI.

La finalisation du projet et la formalisation de certaines missions nécessitent une intervention supplémentaire de 5 jours du CABINET SANSEIGNE pour un montant de 6 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** le marché à venir avec le CABINET SANSEIGNE pour un montant de 6 000 euros HT.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 12
Participation supplémentaire : mise à disposition et assistance de « boîtes à lettres »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** la participation supplémentaire concernant la mise à disposition de « boîtes à lettres » pour les adhérents de l'ALPI comprenant : anti-spam, agenda, mail, 1 giga d'espace et le web mail.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 12 BIS
Validation titulaire du marché fourniture d'un logiciel de ressources humaines et de la paie

Un dialogue compétitif avait été lancé en juillet dernier pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de ressources humaines et de la paie.

La fin du dialogue a eu lieu début janvier. Deux candidats ont remis une offre finale sur la base des fonctionnalités demandées et proposées au cours des 3 auditions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** le marché à venir avec la société Agence Française Informatique (AFI) pour un montant total de :
 - Sur 3 ans de 255 930.80 euros TTC (durée initiale du marché) ;
 - Coût total avec renouvellement de compris (9 ans) : 542 970.80 euros TTC.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Xavier FORTINON**